

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CONSERVATOIRE

LA FABRIQUE DES ARTS - CARCASSONNE AGGLO
2014 - 2020

Sommaire

Introduction	p. 4 - 5
Un conservatoire jeune au développement ambitieux	p. 4
Rayonnement départemental et travail en réseau comme nouvel horizon	p. 4
Projet d'établissement pilote	p. 5
Méthodologie	p. 5
I. Missions du Conservatoire	p. 6 - 8
I.1. Enseignement artistique spécialisé	p. 6
I.2. Education Artistique et Culturelle	p. 7
• En lien avec le milieu scolaire	
• Intégration au projet de territoire	
• Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)	
I.3. Pôle ressource	p. 8
• Sur le territoire communautaire	
• Départemental	
• Inter-régional	
• National et international	
II. Organisation	p. 9 - 10
II.1. Organigramme de direction	p. 9
II.2. Les équipes	p. 9
• Pédagogique	
• Administrative et technique	
• Organes de concertation	
II.3. Cycle annuel de fonctionnement	p. 10
• Année artistique	
• Amplitude hebdomadaire d'ouverture	
• Saison Artistique	

III. Ressources	p. 11 - 12
III.1 Budget annuel	p. 11
III.2. Ressources humaines	p. 12
• Plan de formation des équipes	
• Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	
III.3. Locaux	p. 12
III.4. Inventaire et instruments de prêt	p. 12
IV. Conjoncture, Enjeux et perspectives	p. 13 - 20
IV.1. Contraintes conjoncturelles et opportunités	p. 13
• En pédagogie	
• Dimensions structurelles et gestion de moyen	
IV.2. Politique de publics	p.14
• Pratiques amateurs et évolution pédagogique	
• Diversification de l'offre d'enseignement	
• Poursuite, extension et optimisation de la mission d'E.A.C.	
• Pôle ressource : définition, possibilités et limites d'exercice	
IV.3. Enjeux territoriaux	p. 16
• Surclassement en C.R.D.	
• Réseau Ouest Audois de l'Enseignement Artistique et des Pratiques Amateurs	
• Convention Inter-Conservatoires Carcassonne aggro - Le Grand Narbonne	
• C.E.P.I. ou D.E.M. inter-régionaux	
IV.4. Pyramide des cursus	p. 19
• Spécialité musique	
• Spécialité danse	
• Spécialité art dramatique	
V. Outil d'évaluation et de suivi	p. 21
V.1. Evaluation régulière et mises à jour	
V.2. Acquérir une culture de l'évaluation	

ANNEXES

Introduction

Un conservatoire jeune au développement ambitieux

Une des singularités du Conservatoire de Carcassonne agglo est sa jeunesse historique, doublée de ce dynamisme rayonnant qui caractérise les projets émergents ambitieux. En effet, l'existence comme Conservatoire n'est effective que depuis avril 2009, date du premier classement par les services du Ministère de la Culture et de la Communication.

Les chiffres témoins présentés dans l'introduction générale du projet d'établissement permettent de mesurer la force du développement - tant quantitatif que qualitatif - depuis cet agrément qui, loin d'avoir été reçu localement comme un satisfecit final, fut un encouragement catalysant les énergies de développement général de l'établissement vers un nouvel état, supérieur en tout point à la configuration de 2008/2009.

De manière conjoncturelle, un classement étant obtenu pour une durée de 7 années, 2014/2015 est la dernière année artistique théorique de l'agrément comme Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I.) et ce, avant la nécessité d'effectuer une nouvelle demande.

Au vu des efforts consentis par Carcassonne agglo, de l'investissement des personnels pédagogique, administratif et technique au développement et à la structuration du projet général de *La fabrique des arts* et de son pôle Conservatoire en particulier, il apparaît aujourd'hui comme pertinent d'effectuer une nouvelle demande d'agrément qui ne soit pas un renouvellement de classement en C.R.I. mais un changement de catégorie : un classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.).

Rayonnement départemental et travail en réseau comme nouvel horizon

Fort du niveau de structuration atteint, le Conservatoire de Carcassonne agglo a aujourd'hui la capacité à rayonner dans le réseau départemental et régional des établissements d'enseignement artistique et ce, sans compromis avec sa fondation intercommunale : acteur connu et reconnu du schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Conseil Général de l'Aude, il est missionné expressément comme établissement référent du réseau ouest-audois des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

En union avec le Conservatoire du Grand-Narbonne (C.R.D. musique et art dramatique), et sous réserve de son propre classement, le Conservatoire de Carcassonne agglo (musique, danse et art dramatique) se prépare à la mise en oeuvre du cycle d'enseignement professionnel initial avec demain, l'espoir enthousiasmant des premiers élèves audois diplômés en musique, danse ou art dramatique.

Ainsi, le rayonnement départemental mu par un travail en réseau d'établissements apparaît comme la voie incontournable de la poursuite du développement du projet du Conservatoire.

Projet d'établissement pilote

La jeunesse de l'établissement, la qualité exceptionnelle de ses bâtiments et de son équipement, la présence en son sein de deux écoles - un Conservatoire et une Ecole des Beaux-arts - et la moyenne d'âge relativement basse de son personnel sont autant d'atouts favorisant l'innovation tant pédagogique que structurelle : transversalité disciplinaire et inter-spécialité, nouvelle forme de parcours artistiques, missions nouvelles, organisation mutualisée à la forme originale,...

La construction du projet d'établissement ayant pris comme base les orientations nationales les plus récentes (textes d'orientation, organisations territoriales, contexte légal et économique), il est fort probable que lors de son déroulement jusqu'à l'horizon 2020, celui-ci continue d'avancer en éclairant sur de nombreux aspects.

Conscient de la dimension pilote qu'il revêt, ce projet d'établissement est construit comme un outil souple, dynamique et réactif, qui sera sans aucun doute amené à être augmenté d'annexes ou d'avenants voire peut-être refondu avant son échéance.

Méthodologie

Le projet du Conservatoire 2014/2020 se divise en deux grandes parties :

- un corps principal exposant les missions, l'organisation, les ressources, les enjeux et les outils d'évaluation ;
- une partie annexe présentant la synthèse des actions réalisées, les documents ressources - dont le règlement des études et le projet pédagogique - ainsi que le plan d'action propre.

Remarque : voir l'introduction générale du projet d'établissement pour les fiches-action transversales à l'Ecole des Beaux-arts et au Conservatoire.

L'intérêt de cette organisation est de réaliser un document dynamique fondé sur une part fixe, décrivant les moyens disponibles (organisation et ressources) et un état présent d'activité, permettant le déploiement d'une projection septennale d'axes et d'actions protéiformes nécessairement mobiles et fluctuants quand à leurs durées ou cycles d'existence.

I. Missions du Conservatoire

I.1. Enseignement Artistique Spécialisé

Le Conservatoire a pour coeur de mission l'enseignement artistique spécialisé, au niveau initial, en musique, danse et art dramatique. Celui-ci est organisé en parcours - cursus complets ou personnalisés - inspirés des différents Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (S.N.O.P.) du Ministère de la Culture et de la Communication. Si le projet pédagogique du Conservatoire s'inscrit donc pleinement dans les orientations nationales de l'enseignement artistique initial, l'histoire récente du développement de l'établissement, son contexte territorial et la présence au sein du même bâtiment d'une école des Beaux-arts favorise une singularité de mise en oeuvre qui se concrétise par :

- une offre d'enseignement variée, aux contours assouplis par la généralisation du principe modulaire, rendant compatibles cursus complet et parcours personnalisés (cycles II et III) ;
- une transversalité naturelle entre toutes les spécialités artistiques proposées à *La fabrique des arts*, sans discontinuité entre celles gérées par le Conservatoire et celles rattachées à L'Ecole des Beaux-arts ;
- un accompagnement à l'orientation dès l'initiation avec un suivi assuré au plus près - même en cours de cycle - par l'enseignant référent ayant responsabilité de professeur principal (généralement l'enseignant de la discipline dominante) ;
- une qualité d'accompagnement équivalente entre les profils amateurs et pré-professionnels ainsi que des conditions d'accès et d'évaluation favorisant la motivation plus que la performance, la pluralité des compétences acquises.

Il est d'ailleurs prévisible que l'ingénierie pédagogique soit amenée à dépasser les cadres des SNOP. Les propositions suivantes sont déjà en cours d'expérimentation et pourraient être demain généralisées :

- mise en oeuvre de l'acte III de l'enseignement musical général qui après le solfège et la formation musicale deviendra la Culture et Créativité (évaluation en contrôle continu) ;
- par une nouvelle formule d'enseignement instrumental - à géométrie variable - permettant aux enseignants de déployer à leur convenance des cours en petits groupes alternés avec des temps individuels privilégiés et ce, tout particulièrement pour les élèves de cycle I.
- par une remise au centre du dispositif pédagogique des pratiques collectives, valorisées en temps que lieu principal d'acquisition du socle de compétence artistique (spécialement les cycles I).
- par un référentiel commun d'acquisition de compétences entre les spécialités Musique, Danse et Art dramatique ;

➤ *Voir en Annexe I.1. et I.2. le projet pédagogique et le règlement des études pour le détail de l'offre d'enseignement, l'organisation des parcours (cursus complets ou personnalisés) et les contenus.*

I.2. Education artistique et culturelle (E.A.C.)

• En lien avec le milieu scolaire

Le Conservatoire, par ses compétences naturelles, apporte également son concours au projet inter-ministériel d'Education Artistique et Culturelle, par des partenariats institués avec les services de l'Education Nationale :

- des Interventions en Milieu Scolaire (I.M.S.) réalisées par l'équipe des musiciens intervenants à raison de 21 heures de cours par semaine : 19 écoles primaires de Carcassonne aggro, et plus de 1000 élèves issus d'une quarantaine de classes différentes en bénéficieront pour l'année scolaire 2014/15 ;
- des Classes à Horaires Aménagés en Musique (dominante instrumentale, école primaire et collège, 102 élèves) et en Théâtre (3 écoles primaires et collège, 100 élèves) ;
- des accueils-découverte du site de *La Fabrique des arts* à l'attention des scolaires ou des partenariats accompagnant ponctuellement des projets de classes ou d'écoles ;
 - *Voir en Annexe II.1, la convention cadre I.M.S. ; en Annexe II.2 et II.3. , les conventions C.H.A.M. et C.H.A.T. ; en Annexe II.4, la convention d'organisation d'un dispositif pédagogique à dominante vocale avec le collège de Varsovie ;*
 - *Voir en Annexe III, une synthèse des actions 2014/15 d'E.A.C.*

• Intégration au projet de territoire de Carcassonne Agglo

Par extension, la mission *d'éducation artistique et culturelle* peut s'appliquer aux actions menées de manière croisée avec d'autres politiques publiques portées par la communauté d'agglomération ou d'autres partenaires institutionnels, au premier rang desquels figurent les municipalités, les conseil généraux et régionaux, ainsi que la DRAC. Cela se concrétise par :

- des interventions musicales en crèche (C.I.A.S.) ou en lien avec les ventres sociaux ;
- des concerts et animations réalisés à destinations des personnes âgées (E.H.P.A.D. / Maison de retraite) et des personnes hospitalisées (C.H. Carcassonne) ;
- des manifestations artistiques organisées en lien avec les programmations et animations culturelles des communes ;
 - *Voir en Annexe II.5, la convention d'intervention en crèche ; en Annexe II.6, la convention d'intervention avec l'hôpital de Carcassonne.*
 - *Voir en Annexe 3, une synthèse des actions 2014/15 en lien avec les E.H.P.A.D. ; celles en lien avec les communes de l'agglomération.*

• Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.)

De manière induite, toutes les actions d'éducation artistique et culturelle ont vocation à être intégrées au C.T.E.A.C.

- *Voir en Annexe XVI.1, le C.T.E.A.C.*

I.3. Pôle ressource

En plus de ses missions d'enseignement artistique spécialisé et d'éducation artistique et culturelle, le Conservatoire est également un pôle ressource compétent sur différentes échelles territoriales :

- **Sur le territoire communautaire**

- pour l'accompagnement et le conseil auprès de praticiens amateurs ;
- pour des partenariats avec des artistes implantés localement, dans le cadre d'un soutien à la création en lien avec la vocation pédagogique du lieu prenant la forme de résidences et de master-class.
 - *Voir en Annexe II.7, les conventions de résidence ; en Annexe II.8 , la délibération pour les tarifs de location de salles ; en Annexe II.9 la convention de mise à disposition des salles.*
 - *Voir en Annexe III, une synthèse des résidences et master-class 2014/2015.*
 - *Voir en Annexe VI.2, les arrêtés portant attribution des licences 1, 2 et 3 d'entrepreneur du spectacle ; en Annexe VI.3, les contrats de prestation de service ; en Annexe VI.4 , les contrats de session du droit d'exploitation d'un spectacle.*

- **Départemental**

- pour la formation professionnelle, en lien avec le Conseil Régional et les associations comme Arts vivants 11 pour les professionnels du milieu artistique ;
- pour la certification d'enseignants de l'éducation nationale ;
- comme un des acteurs de référence du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques porté par le Conseil Général de l'Aude ;
- comme partenaire naturel du réseau départemental des écoles de musique et conservatoires (projets pédagogiques communs, rencontres orchestrales, stages et examens départementaux)
 - *Voir en Annexe III, une synthèse des actions inter-établissements 2014/15.*

- **Inter-régional**

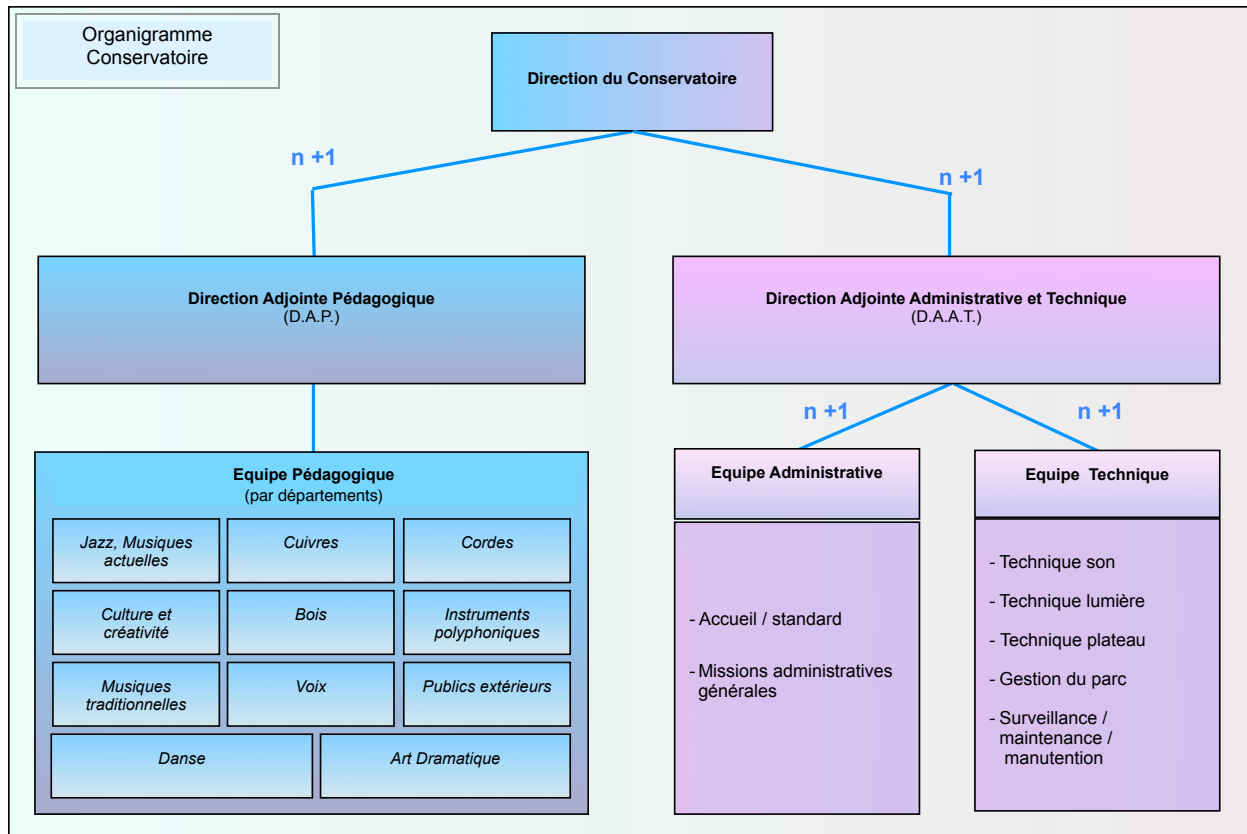
- pour l'accueil d'étudiants en formation, en lien avec l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse (I.S.D.A.T.) et l'Institut Formation des Musiciens Intervenants (I.F.M.I.) et qui s'exprime par du tutorat, des stages et la réalisation - sur le territoire et au bénéfice de nos usagers - de divers projets.

- **National et international**

- comme lieu d'accueil du stage *International Ballet Summer School Carcassonne*.
 - *Voir en Annexe II.11, la convention de mise à disposition*

II. Organisation

II.1 Organigramme de direction



II.2 Les équipes

• Pédagogique

Répartie en 11 départements pédagogiques, chacun d'eux fédéré par un coordinateur de département, l'équipe enseignante est placée sous l'autorité directe du Directeur du Conservatoire, assisté du Directeur Adjoint Pédagogique.

• Administrative et Technique

Les équipes administratives et techniques sont gérées directement par la Directrice adjointe administrative et technique, qui encadre le personnel, organise, planifie et en suit l'activité dans les orientations fixées par le Directeur du Conservatoire. En relai de proximité, un agent assure la coordination de l'équipe technique.

• Organes de concertation

Les différents organes de concertation (conseil d'établissement, conseil pédagogique, réunion de département, d'équipes de direction,...) sont détaillés dans le règlement intérieur.

- *Voir en Annexe I.3, le Règlement intérieur*
- *Voir en Annexe IV.1 et IV.2, les fiches de postes et des exemples de compte-rendu*

II.3 Cycles de fonctionnement

• Année artistique

Le Conservatoire déploie majoritairement son activité en faveur de publics scolarisés, (élèves inscrits ou bénéficiant d'interventions en milieu scolaire). Son rythme de fonctionnement est donc tout naturellement lié au rythme du calendrier scolaire.

Toutefois, la spécificité de l'enseignement artistique, induit des particularités :

- une rentrée artistique mi-septembre, afin que les usagers scolarisés aient leur planning définitif et puissent fixer définitivement leurs horaires de cours individuels (pré-rentrée des équipes pédagogiques dès le début du mois de septembre) ;
- un fonctionnement pédagogique en deux semestres : de mi-septembre au 31 janvier puis du 1er février au 31 mai. Le mois de juin est consacré aux restitutions pédagogiques (concerts, spectacles sur site et délocalisés) et le début d'été aux nouvelles inscriptions ;
- des actions pédagogiques ou artistiques pouvant avoir lieu en week-end ou durant les vacances scolaires (répétitions, stages, évènements artistiques,...) ;
- une fin d'année artistique alignée avec les vacances scolaires d'été, qui n'exclue pas la possibilité d'organisation de stages
 - *Voir en Annexe IV.3, le calendrier annuel de fonctionnement*
 - *Voir en Annexe IV.4, les modalités d'organisation des inscriptions et réinscriptions*

• Amplitude d'ouverture hebdomadaire

Le Conservatoire est ouvert 6 jours par semaine, du lundi au vendredi de 8h à 22h en continu, ainsi que le samedi de 8h à 18h. En fonction de l'activité (manifestation artistique généralement), l'horaire de fermeture est régulièrement retardé.

L'amplitude moyenne d'ouverture est ainsi de 90 heures par semaine et nécessite un roulement des personnels d'accueil et de technique/sécurité. Afin d'optimiser la répartition annuelle de ceux-ci, une fermeture générale du bâtiment (d'une semaine à 15 jours) peut être décidée de 1 à 2 fois par an, après concertation entre les Directions du Conservatoire, de l'Ecole des Beaux-arts et de la Lecture publique et validation par la Direction Générale Adjointe.

• Saison artistique

La saison artiste regroupe les événements artistiques et pédagogiques majeurs organisés à *La fabrique des arts* par le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-arts. Cette programmation annuelle est définie au printemps de l'année artistique précédente.

- *Voir en Annexe V.1, la fiche action de la saison artistique*

III. Ressources

Le pôle Conservatoire de *La fabrique des arts* est une direction opérationnelle de Carcassonne agglo. En tant que tel, il bénéficie de l'expertise et des moyens de différents services et directions de l'E.P.C.I., avec lesquels il oeuvre en étroite collaboration :

- la direction des finances
- le service des commandes publiques
- la direction des ressources humaines
- la direction des services informatiques
- la direction de la communication
- la direction générale des services techniques (D.G.S.T.)
- la direction générale adjointe ressources

III. 1 Budget

Intégré au budget général de Carcassonne agglo, le budget annuel du Conservatoire se répartit entre différents services et directions :

- les recettes, abondées au budget général (direction des finances) provenant majoritairement des droits inscriptions ainsi que de subventions ;
- les dépenses de fonctionnement liées aux charges de personnel, prise en charge de formations, défraiements de missions, bulletins de salaires pour intervenants hors association (fonctionnaires jury ou artistes), gérées par la direction des ressources humaines ;
- les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à la maintenance du bâtiment ou le consommable d'usage collectif (consommable sanitaire, fontaines et gobelet,...) pris par la D.G.S.T. ;
- les dépenses d'investissement et de fonctionnement du parc informatique et des photocopieurs par la direction des services informatiques ;
- les dépenses de fonctionnement liées aux supports d'information et de communication (plaquette, affiches, site,...) par la direction de la communication.
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité pédagogique (financement de projets, achat de partitions, entretien et investissement sur le parc instrumental, accessoire et technique, transports, taxes,...) ainsi que l'entretien ménager et le gardiennage du bâtiment

➤ *Voir en Annexe IV.5, le budget de fonctionnement et d'investissement propre du Conservatoire (hors R.H.)*

III.2. Ressources humaines

• Plan de formation des équipes

Chaque année, à l'occasion des entretiens professionnels, les besoins individuels des agents en formation sont collectés. En fonction des objectifs annuels fixés et de la veille sur l'actualité réglementaire et juridique, des formations individuelles et collectives peuvent être proposées par la Direction. L'ensemble de ces besoins est regroupé dans le plan annuel de formation du Conservatoire, transféré par la suite à la Direction des Ressources Humaines de la collectivité.

➤ *Voir en Annexe IV.6. , le plan de formation des agents du conservatoire*

• Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (G.P.E.E.C.)

Un premier plan de G.P.E.E.C. a été écrit en 2009, à l'occasion du classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Les multiples évolutions et les perspectives offertes par le projet d'établissement 2014 - 2020 invitent naturellement à une redéfinition de ce document.

➤ *Voir en Annexe V.2, la fiche action G.P.E.E.C.*

III.3. Locaux

Le Conservatoire peut bénéficier, au sein de *La fabriques des arts* et de son antenne *L'atelier*, de locaux dédiés et équipés de manière spécifique :

- 8 bureaux pour le personnel administratif et technique, partagés avec l'E.B.A.
- 25 salles pour les cours musicaux individuels ou en petits groupes
- 5 salles pour les pratiques collectives musicales
- 6 salles de formation artistique dont une salle vidéo
- 1 salle dédiée de Musique Assistée par Ordinateur
- 3 plateaux de danse (une de 80 m2 et deux de 100 m2)
- 1 plateau de danse de 200 m2 servant aussi pour les grands ensembles musicaux
- 3 vestiaires avec douches jouxtant les salles de danse
- 1 vestiaire avec douche pour les enseignants
- 1 salle de répétition théâtre
- 1 salle de spectacle théâtre (85 places)
- 1 auditorium (187 places)
- 1 amphithéâtre extérieur
- 2 loges d'artistes avec miroirs et douches
- 1 costumerie
- 2 espaces de stockage technique (lumière/son et plateau)
- 1 atelier de bricolage

III.4. Inventaire et instruments de prêt

- *Voir en Annexe IV.7, l'inventaire du parc instrumental, technique et accessoire*
- *Voir en Annexe II.1, la convention de prêt gracieux d'instruments de musique*

IV. Conjoncture, enjeux et perspectives

IV.1. Contraintes conjoncturelles et opportunités

Le présent projet d'établissement de *La fabrique des arts*, en général, et du pôle Conservatoire en particulier, s'inscrit dans un contexte national et local rendant difficile l'appréciation fine des trajectoires d'évolution à l'horizon 2020, tout particulièrement au regard de :

- La réforme territoriale avec la perspective de fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, la redéfinition des contours structurels et modalités d'interventions des Ministère de la culture et de la communication - particulièrement les DRAC - et des Conseils Régionaux auxquelles s'ajoute l'interrogation sur l'être et le devenir des Conseils-généraux
- Le contexte d'économie budgétaire national et local, obligeant à dépasser les seules optimisations pour ré-interroger la pertinence et la définition de l'exercice des compétences de service public.

Toutefois, une telle conjoncture ne doit pas provoquer une réaction attentiste mais, bien au contraire, stimuler une créativité force de proposition :

• En pédagogie

- par de nouveaux modèles pédagogiques, visant à une redéfinition des acquisitions de compétences comme par exemple l'évolution de la formation musicale vers une nouvelle essence : la culture et créativité et sa mise en oeuvre concrète dans un cycle I renouvelé ;
- par le déploiement systématique de cours instrumentaux semi-collectifs (groupe de 3 élèves pendant 1h) plus qu'individuels (1 élève par 1/2h), spécialement pour le cycle I musique ;
- par des mutualisations intra et inter-spécialités (projet Arts de la scène)
- par des mutualisations de professeurs ressources entre les établissements d'enseignement artistique, particulièrement avec les conservatoires du Grand-Narbonne et de Toulouse.

• Dimensions structurelles et gestion de moyens

- de manière interne à la collectivité, par une meilleure transversalité des politiques publiques déployées de manière co-organisée chaque fois que possible (avec la lecture publique, la politique de la ville, le C.I.A.S. , ...) ;
- entre les collectivités territoriales, par la constitution de réseaux effectifs offrant la possibilité de mutualisations inter-établissements d'enseignement artistique, tant pour les personnels spécialisés (P.E.A.) que pour les coûts et moyens d'organisation de stages, manifestations, résidences,...

IV.2. Politique de publics

• Pratiques amateurs et évolution pédagogique

Comme l'énonce explicitement le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008) :

« la mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur à l'intérieur et à l'extérieur du Conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements »

Si l'analyse des profils et ambitions artistiques des usagers fréquentant le Conservatoire de Carcassonne aggro renvoie comme une évidence à cette mission première de formation des amateurs, il demeure encore nécessaire d'en tirer toutes les conclusions en terme d'organisation pédagogique. Plusieurs pistes sont à poursuivre :

- fonder l'ingénierie pédagogique sur les pratiques collectives dans des ensembles accueillant une diversité de profils (élèves en formation, praticiens amateurs, enseignants) ;
- déverrouiller le système d'évaluation - encore trop souvent à huis clos - par une intégration réelle du contrôle continu (notamment dans les cycles 1 et 2) et par la prise en compte de la régularité de participation et de la motivation et surtout de modalités d'évaluation basées sur des mises en situation artistique réelles ;
- par une conception des apprentissages favorisant la diversité et l'équilibre des compétences artistiques à acquérir ;
- en réservant une place importante dans les orientations pédagogiques à l'édification pour les usagers d'une culture variée, personnelle avec une véritable capacité critique : la formation des spectateurs de demain ;
- par des propositions de formations adaptées aux praticiens amateurs locaux (formation des chefs d'ensembles vocaux ou orchestraux, formation de formateurs, renforcement compétentiel global ou ciblé,...)

• Diversification de l'offre d'enseignement

De nouvelles offres d'enseignement, mise en oeuvre à moyen constant par redéploiement d'activité ou de personnel et fédération d'actions pédagogiques, doivent également permettre :

- un accès à de nouveaux publics, notamment la toute petite enfance, grâce à l'ouverture d'un jardin musical pour les 2-4 ans, encadré par un agent spécialisé ;
- une nouvelle offre d'enseignement pour les praticiens amateurs avancés par l'ouverture d'un cours d'initiation à la direction d'ensembles instrumentaux, fait par le chef d'orchestre de l'établissement, avec mise en situation régulière dans les ensembles C.I et C.II ;
- une extension des possibilités de formation par l'ouverture d'un cycle II d'enseignement initial de l'art dramatique ;
- l'ouverture du cours de Formation Musicale Assistée par Ordinateur (F.M.A.O.) ;

• Poursuite, extension et optimisation de la mission d'E.A.C.

La vitalité et le rayonnement territorial du Conservatoire repose sur l'équilibre de ses missions d'enseignement artistique spécialisé, d'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) et de pôle ressource. C'est pourquoi, il est fondamental que les nombreuses actions d'E.A.C. entreprises jusqu'ici perdurent, s'étendent vers de nouveaux publics et soient optimisées.

- Poursuite des interventions en milieu scolaire ainsi que des spectacles itinérants ;
- Poursuite du dispositif C.H.A.M. optimisé en 2014/15 ;
- Pérennisation des interventions en crèches ;
- Poursuite des interventions en milieu hospitalier et en E.H.P.A.D. ;
- Extension du dispositif C.H.A.T. par l'ouverture successive des classes de 5ème, 4ème et 3ème avec possibilité d'une option en lycée ;
- Mise en oeuvre régulière d'événements artistiques et pédagogiques sur le territoire communautaire et intégrés à la saison artistique de *La fabrique des arts* avec une réflexion complémentaire sur la promotion d'une l'école du spectateur.
- Amélioration des partenariats de programmation et d'actions communes avec la Direction de la Lecture publique de Carcassonne aggro ;
- Amélioration des actions d'accueil-découverte de l'établissement auprès d'élèves scolaires ;
- Ouverture d'une réflexion sur les interventions en milieu carcéral ;

• Pôle ressource : définition, possibilités et limites d'exercice

La mission de pôle ressource du Conservatoire se définit par rapport à la vocation première pédagogique et artistique du lieu.

A ce titre, il est un lieu naturel de conseil et d'accompagnement pour les praticiens amateurs, que ceux-ci soient en cursus complets, personnalisés ou extérieurs, en demande ponctuelle.

Il est également à l'écoute des projets des établissements scolaires dès lors qu'ils rentrent dans une démarche d'Education Artistique et Culturelle.

De la même manière, le Conservatoire est très attentif aux demandes des municipalités de Carcassonne aggro et apporte régulièrement son concours, dans la limite de ses possibilités, aux activités culturelles de celles-ci.

Par extension, le Conservatoire peut être amené à travailler en partenariat avec le réseau associatif culturel et celui des artistes locaux, en dynamique de création. Si l'expertise ou les moyens qu'apporte régulièrement le Conservatoire auprès de ceux-ci est indéniable, il convient de rappeler qu'il est, à cet endroit, dans une limite d'exercice eut égard à ses compétences et à la vocation pédagogique première du lieu : chaque action mise en oeuvre dans ce cadre fait l'objet d'une convention qui en définit précisément les contours.

IV.3 Enjeux territoriaux et perspectives

• Sur-classement en C.R.D.

Depuis son classement en C.R.I, le Conservatoire a non seulement continué de répondre aux missions dévolues pour ce niveau de classement mais il a également vu se développer ses activités (diversité et qualité), ses équipes (nombre d'agents et qualifications), ses infrastructures, son équipement avec, comme bénéfice, un service de qualité rendu à des usagers divers et plus nombreux, un rayonnement et une attractivité supérieure.

L'obtention d'une labellisation en Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) par le Ministère de la Culture et de la Communication au cours de l'année 2015/2016 pour les spécialités *musique* et *danse*, doit offrir de nouvelles perspectives :

- la possibilité de délivrance des diplômes d'études musicales (D.E.M.) et diplômes d'études chorégraphiques (D.E.C.), reconnus à l'échelon national et permettant aux lauréats l'accès aux concours des pôles supérieurs d'enseignement artistique ;
- une consolidation des effectifs des 2ème et 3ème cycles d'enseignement initial grâce à la capacité diplômante conférée par le classement : en offrant la possibilité d'un cursus pré-professionnel, les élèves locaux les plus avancés - qui aujourd'hui partent vers les conservatoires voisins classés (C.R.D./C.R.R.) - resteront 2 à 4 années de plus. Mieux, par cet agrément diplômant, des élèves extérieurs rejoindront directement le Conservatoire de Carcassonne agglo en 2ème et 3ème cycles, améliorant par la même la pyramide de cursus.
- convergeant avec la dynamique d'ouverture d'un 1er cycle universitaire d'école supérieure d'art, il légitimera *La Fabrique des arts* de Carcassonne agglo dans le réseau départemental (pôle de référence avec le C.R.D. du Grand-Narbonne), interrégional (D.E.M. régionaux ou C.E.P.I.) et national (établissement diplômant classé).

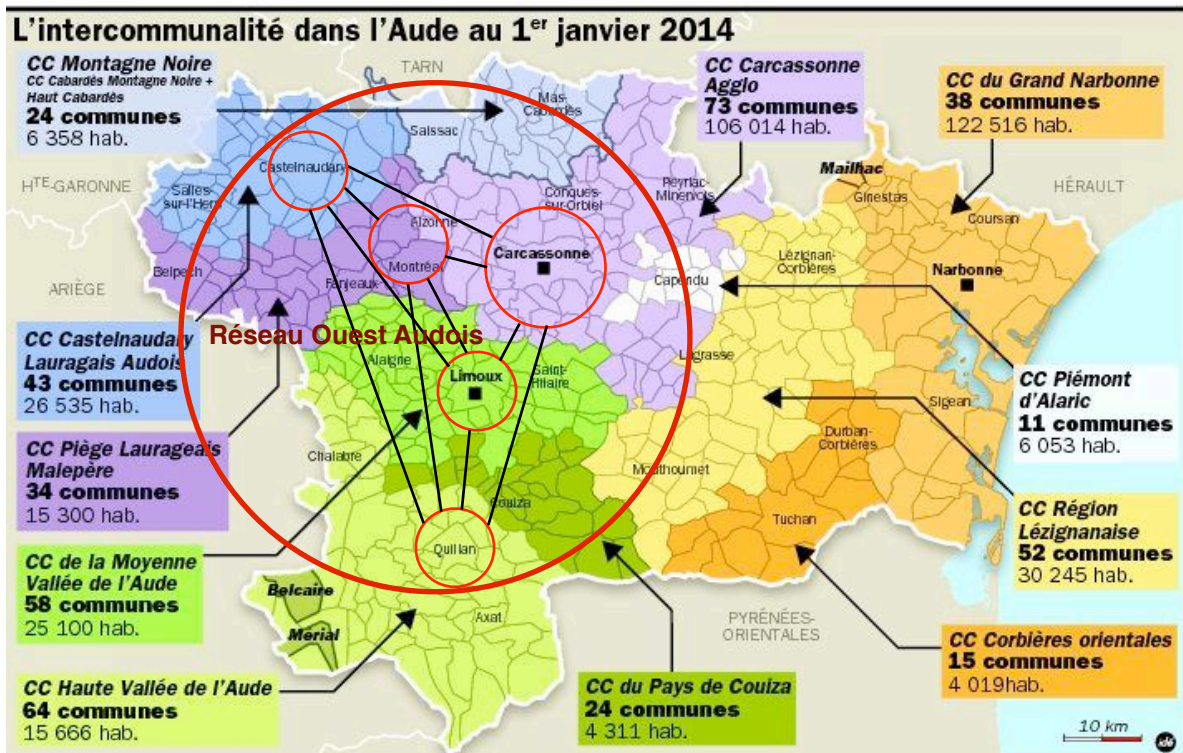
Ainsi, en permettant conjointement une capacité diplômante, un renforcement qualitatif et quantitatif des enseignements proposés et une renommée dépassant largement les frontières communautaires, la labellisation en C.R.D. est sans aucun doute un tremplin pour l'attractivité du territoire communautaire et un atout dans le projet de territoire.

• Réseau Ouest-Audois de l'Enseignement Artistique et des Pratiques Amateurs

La perspective de constitution d'un réseau Ouest-Audois de l'Enseignement Artistique et des Pratiques Amateurs a pour origine une double ambition :

- rapprocher les lieux d'enseignements artistiques des orchestres de pratique amateur ;
- fédérer, en lien avec le schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques du Conseil Général de l'Aude, les énergies de projets pédagogiques des différentes structures d'enseignement de l'ouest audois ;

Concrètement, un tel réseau doit être le moteur de l'harmonisation et de la mutualisation pédagogiques des cycles I, et II et III (pratique amateur) sur l'ouest audois, servir de plateforme institutionnelle à l'organisation d'examens et de stages départementaux C.I et C.II. en favorisant l'émergence d'une entité fédérée (Brevet départemental, C.E.M. / C.E.C. / C.E.T.).

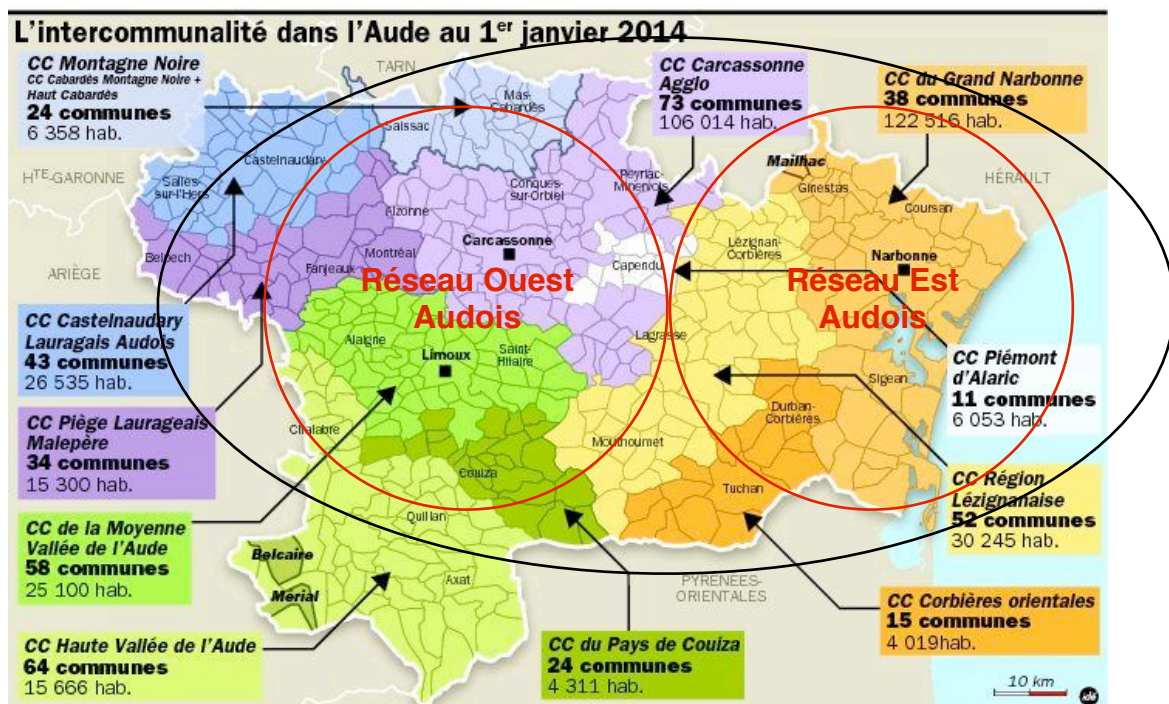


➤ Voir en Annexe V.4. , la fiche-action Réseau Ouest Audois E.A.P.A.

• **Convention inter-conservatoire, Carcassonne agglo - le Grand Narbonne**

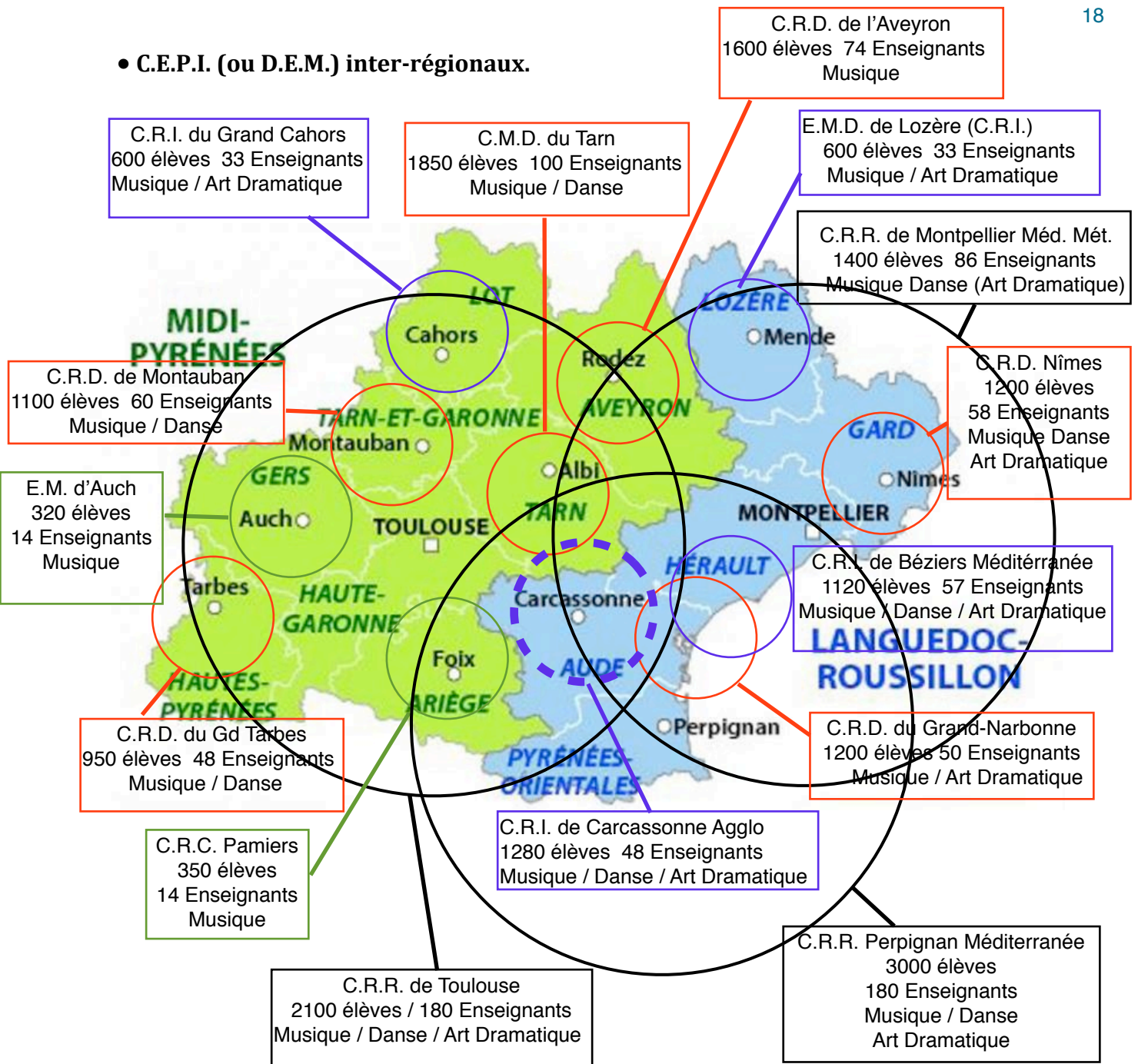
Au delà des actions communes déjà mises en oeuvre, cette convention doit permettre :

- l'organisation des modalités d'entrées et d'évaluation continue des C.E.P.I.
- la mutualisation des P.E.A. pour l'enseignement de cycle III pré-professionnel ;



➤ Voir en Annexe V.5. , la fiche-action Convention Inter-Conservatoires

• C.E.P.I. (ou D.E.M.) inter-régionaux.



Comme permet de l'appréhender la cartographie des principaux Conservatoires, le Conservatoire de Carcassonne agglo se situe quasiment au centre de la future euro-région.

Des trois C.R.R, l'attraction de Toulouse est la plus naturelle de par sa proximité (à distance de 90km contre 120 Km pour Perpignan et 150 Km pour Montpellier), tropisme augmenté par la présence d'un pôle supérieur en musique et danse, l'I.S.D.A.T. Toutefois, Perpignan possède une antenne de l'I.S.D.A.T. et Montpellier offre quand à lui une possibilité de formation professionnelle en Art dramatique, à l'E.N.S.A.D

La question de la mise en place des C.E.P.I. - ou D.E.M. régionalisés - et de la poursuite de la formation professionnelle des élèves diplômés est donc relativement ouverte. S'il semble peu probable qu'à court terme les trois C.R.R. lissent leurs D.E.M. ou C.E.P.I. à l'échelle inter-régionale, l'organisation des examens de III^{ème} cycle pré-professionnel sera donc certainement à géométrie variable, fonction des spécialités et des disciplines.

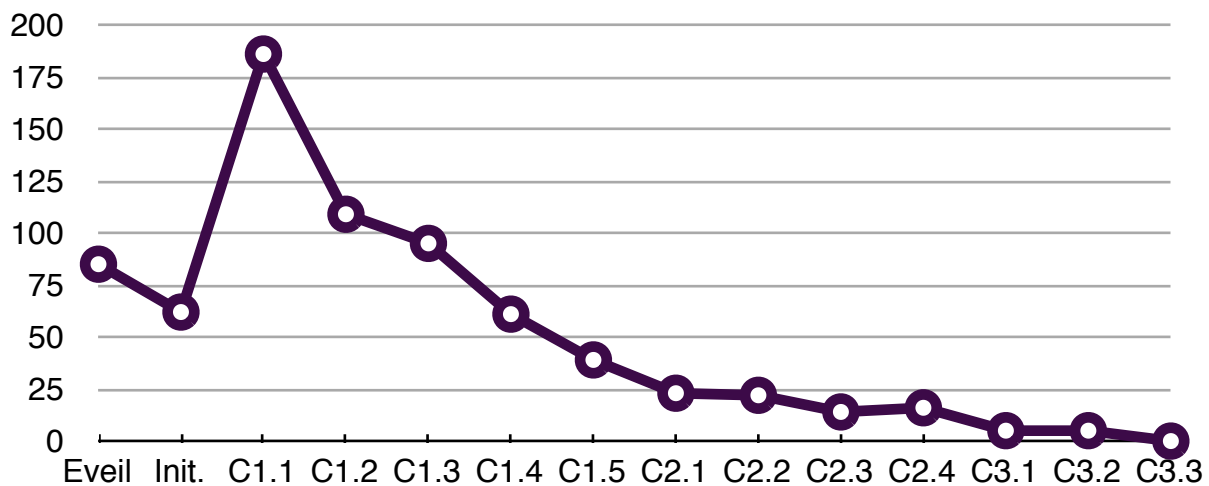
IV.4. Pyramide des cursus

De part la jeunesse de l'établissement, la répartition par cycle et année de cycle est encore dans une dynamique de stabilisation : en effet, si une première étape de construction a été franchie par l'ouverture de tous les cycles et années (musique et danse), une consolidation des effectifs est maintenant à opérer.

En fonction des spécialités, les points à améliorer et les stratégies pour y parvenir sont différentes (cf ci-après). Néanmoins, en facteur commun, il apparaît comme évident qu'une labellisation en Conservatoire à Rayonnement Départemental serait un atout déterminant de ce renforcement des effectifs pédagogiques, particulièrement pour les cycles 2 et 3 :

- en conférant une attractivité supérieure à l'établissement ;
- en induisant une crédibilité comme acteur des réseaux d'enseignement artistique ;
- par la capacité diplômante acquise favorisant la poursuite au sein du Conservatoire de profils pré-professionnels locaux (Aude).

• Spécialité Musique

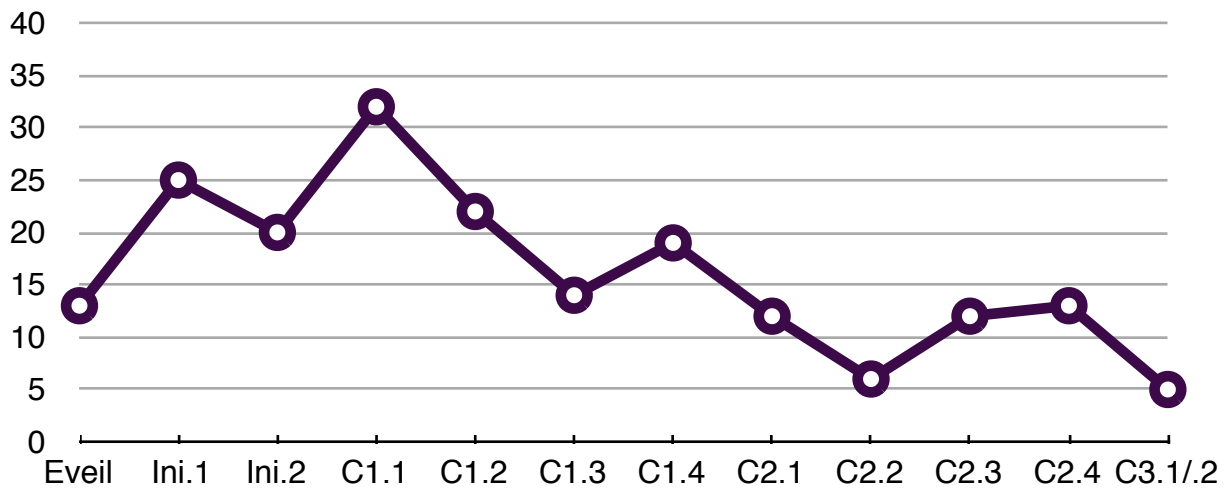


- Pyramide de répartition des élèves musicien (cursus complet) par cycle et année

Point à améliorer	Stratégie pour y parvenir
Déficit de continuité entre le cours d'Eveil musical et le Cycle 1 - 1ère année	- Rééquilibrage des admissions en C1.1 et initiation - Valorisation du parcours d'initiation instrumentale
Pic d'inscription suivi d'abandons importants en fin de C1.1.	- Meilleure orientation préalable (conseils, journées portes ouvertes, concerts de démonstration,...) - Incitation forte aux cours d'instruments en pédagogie de groupe plus qu'individuelle (motivation)
Renforcement des cycles II et III	- Vitalité du Réseau Ouest Audois de l'Enseignement Artistique et des Pratiques Amateurs ainsi que du réseau inter-conservatoires Carcassonne aggro / Le Grand Narbonne - Arrivée directe d'élèves en cycle II et III grâce à la capacité diplômante et l'attractivité de l'établissement

• Spécialité Danse

- Pyramide de répartition des élèves danseurs (cursus complet) par cycle et année



Point à améliorer	Stratégie pour y parvenir
Léger déficit de continuité entre le cours d'initiation 1 et le Cycle 1 - 1ère année	- Rééquilibrage des admissions en cours d'initiation 2
Pic d'inscriptions suivi d'abandons assez importants en fin de Cl.1. et Cl.2	- Meilleure orientation et conseil préalable - Amélioration du suivi à l'issue des phases 1 et 2
Renforcement des cycles I, II et III	- Vitalité du réseau interrégional d'enseignement artistique - Arrivée directe d'élèves en cycle II et III grâce à la capacité diplômante et l'attractivité de l'établissement - Renforcement du volume d'enseignement et des capacités d'accueil par l'affectation (création) ou ré-affectation d'un poste d'enseignant à temps complet (idéalement, un P.E.A. Danse Jazz)

• Spécialité Art dramatique

A la différence de musique et danse, le département Art dramatique n'avait pas encore réussi à stabiliser son équipe enseignante et, de ce fait, n'avait pu construire de manière pérenne un cursus pédagogique.

La nomination, en 2014, d'un P.E.A. d'Art dramatique titulaire à temps complet semble ouvrir aujourd'hui une perspective de continuité. Signe de cette évolution positive, l'ouverture d'une C.H.A.T. ainsi que la première mise en oeuvre d'un examen de fin de cycle I avec l'espoir raisonnable d'élèves en cycle II dès la rentrée artistique 2015/2016.

Toutefois, afin que cette trajectoire puisse sereinement se déployer sur la durée du projet d'établissement, **un renforcement du volume d'enseignement et des capacités d'accueil d'élèves doit être opéré par l'affectation (création de poste) ou la ré-affectation d'un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps complet (A.E.A. Art dramatique).**

V. Outils d'évaluation et de suivi

V.1. Evaluation régulière et mises à jour

Le principal lieu d'évaluation générale du projet d'établissement est le conseil d'établissement qui se réunit deux fois par an (novembre et mai) : c'est dans cet organe de concertation que sont présentés les bilans d'activités, les nouvelles orientations ainsi que les propositions de mise à jour et réajustements nécessaires dans les grands champs d'intervention de l'établissement.

De manière plus régulière, hormis pour le lancement de nouvelles actions, le suivi du projet d'établissement est assuré :

- d'une part, par la veille sur les mises à jour des différentes annexes du présent projet : renouvellement de conventions, mise à jour des procédures et règlements, actualisation des données synthétiques (effectifs et pyramides de cursus, volumes d'enseignement par nature, origine géographique des usagers,...) ;
- d'autre part, par les bilans des actions de projets pédagogiques, d'E.A.C. ou celles réalisées dans le cadre de la mission de pôle ressource (résidences, soutien à la création,...)

V.2. Acquérir une culture de l'évaluation

L'activité du Conservatoire a pour particularité d'être majoritairement mise en oeuvre par des agents territoriaux spécialisés - les enseignants artistiques - dont la formation et l'expérience professionnelle confère une expertise sur les méthodes et outils de définition de critères d'évaluation.

Paradoxalement, cette culture de l'évaluation est peu développée dès lors qu'elle sort du champ purement pédagogique : évaluation de l'impact de l'activité sur l'espace communautaire, qualité de connexion au projet de territoire, attentes et degré de satisfaction des usagers,...

La nature même de l'engagement financier d'un service public - conjugué à la conjoncture de rationalisation des dépenses - nous exhorte à mettre en place une évaluation systématique des fonctionnements et actions réalisées, définie en amont par la description des objectifs attendus et pertinente par le choix, en conséquence, des indicateurs et outils.

- *Voir en Annexe V.3, la fiche action « outils d'évaluation »*

Annexes

Sommaire

Annexe I - Pédagogie et Règlement

1. Projet pédagogique
2. Parcours Artistiques (Règlement des études)
3. Règlement intérieur
4. Analyse des données pédagogiques
5. Origine géographique des élèves inscrits

Annexe II - Règlements et conventions

1. Convention IMS
2. Convention CHAM
3. Convention CHAT
4. Convention organisation d'un dispositif pédagogique à dominante vocale (collège de Varsovie)
5. Convention d'intervention en crèche
6. Convention d'intervention avec l'hôpital de Carcassonne
7. Convention de résidence
8. Délibération tarifs de location de salles
9. Convention de mise à disposition de salles
10. Grille de rémunération des intervenants extérieurs
11. Convention de mise à disposition de locaux avec le *Ballet Summer School*
12. Convention de prêt gracieux d'instruments de musique

Annexe III - Synthèse des actions 2014/2015

Annexe IV – Organisation

1. Fiches de postes
2. Exemples de compte-rendu
3. Calendrier annuel de fonctionnement
4. Modalités et organisation des inscriptions et réinscriptions
5. Elaboration budgétaire 2015
6. Plan de formation des agents du Conservatoire
7. Inventaire parc matériel, instrumental et technique

Annexe V - Fiches-action

1. Saison artistique
2. G.P.E.E.C.
3. Outils d'évaluation
4. Réseau Ouest-Audois des Enseignements Artistiques et des Pratiques en Amateurs
5. Convention Inter-Conservatoire Carcassonne aggro - Le Grand Narbonne

Annexe VI - Divers

1. C.T.E.A.C.
2. Arrêtés portant attribution des licences 1, 2 et 3 d'entrepreneur de spectacle
3. Contrat de prestation de service
4. Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle